



Le mardi 27 juin 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 juin 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/06/2023

Excusé(s) (6) : Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Michaël POINTIERE ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

33 : Décision modificative n°1 - exercice 2023 - Budget annexe lotissement communal Chambon/Camille Claudel de la ville de Châteauroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif 2022 adopté par le Conseil municipal le 13 décembre 2022 ;

Vu les résultats du compte financier unique 2022 ;

Considérant que la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement communal Chambon/Camille Claudel de la ville de Châteauroux soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2023 ;

Il vous est proposé de procéder aux ajustements suivants :

Fonctionnement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €

75	75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	5,00
Total des recettes réelles			5,00
042	71355	Variations des stocks de terrains aménagés	24 265,00
Total des recettes d'ordre			24 265,00
Total des recettes de fonctionnement			24 270,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
011	6015	Terrains à aménager - RAR 2022	17 115,00
011	605	Achats matériels, équipement et travaux - RAR 2022	2 050,00
011	6045	Achats études et prestations de services - RAR 2022	5 100,00
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	5,00
Sous total des dépenses réelles			24 270,00
Total des dépenses de fonctionnement			24 270,00

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi conservé.

Investissement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
16	168741	Autres emprunts et dettes assimilées – Communes membres du GFP	24 265,00
Sous total des recettes réelles			24 265,00
Total des recettes d'investissement			24 265,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
040	3555	Terrains aménagés	24 265,00
Sous total des dépenses d'ordre			24 265,00
Total des dépenses d'investissement			24 265,00

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement communal Chambon/Camille Claudel.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés. (2 abstention(s))

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
Mme Alix FRUCHON M. Stéphane ZECCHI